

COMMUNE de QUILLAN

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

ARRÊTE DU MAIRE

2021

10

073

DEPARTEMENT :

AUDE.

ARRONDISSEMENT :

LIMOUX.

Le Maire de QUILLAN,

VU le Code General des Collectivités Territoriale (CGCT) et notamment ses articles suivants,

Nos Réf. : PC/EJ/LP

VU la délibération en date du 23 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122.22 du C.G.C.T a donné délégation à M. le Maire pour la durée de son mandat afin de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Domaine : 3-

Domaine et patrimoine

Sous domaine : 3-5

*Autres actes de gestion
domaine public*

Considérant la demande en date du 06 septembre 2021 de l'association VITA GYM, représentée par Mme POUS ODDOS Rosemarie, présidente, sollicitant l'occupation de la salle de la Cigale sis Rue du Théâtre, afin d'y organiser de la gymnastique à compter du 13 septembre 2021 les lundis de 9h00 à 12h00, les mercredis de 10h30 à 11h30 et les jeudis de 9h30 à 12h00.

OBJET :

**Convention de mise à
disposition de locaux
municipaux (La Cigale).
Commune/VITA GYM Quillan**

ARRÊTE

DATE

18/10/2021

Certifié exécutoire par
réception
en Sous Préfecture le :

19 OCT. 2021

- ARTICLE 1 :** Il est mis à disposition de l'Association VITA GYM, représentée par Mme POUS ODDOS Rosemarie domiciliée 29 bd Charles de Gaulle – 11500 QUILLAN, présidente, la salle de La Cigale sise Rue du Théâtre à Quillan, à compter du 13 septembre 2021 les lundis de 9h00 à 12h00, les mercredis de 10h30 à 11h30 et les jeudis de 9h30 à 12h00, et ce jusqu'au 04 juillet 2022.
- ARTICLE 2 :** La convention de mise à disposition à titre gracieux de l'équipement ci-jointe en précise les modalités.
- ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans la limite de deux mois francs suivant sa notification à l'intéressé.
- ARTICLE 4** M. le Directeur Général des Services, M. le Chef de la Police Municipale, M. le Responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quillan le 18 octobre 2021

Le Maire,

M. Pierre CASTEL

